

EE PROJET MAT ËNNERSTËTZUNG VUM  
UN PROJET SOUTENU PAR



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement  
du territoire

# CONCOURS ÄRE PROJET (M)AM NATURPARK

## VOTRE PROJET AVEC LE PARC NATUREL



REALISÉIERT ÄR PROJET 'S IDDI  
MAM NATURPARK !  
RÉALISEZ VOTRE IDÉE  
DE PROJET AVEC LE PARC NATUREL !

Renseignéiert lech op der Internetsäit vun Ärem Naturpark  
Renseignez-vous sur le site internet de votre Parc naturel



[www.naturpark-our.lu](http://www.naturpark-our.lu)



[www.naturpark-mellerdall.lu](http://www.naturpark-mellerdall.lu)



[www.naturpark-sure.lu](http://www.naturpark-sure.lu)



# « ÄRE PROJET (M)AM NATURPARK! »

## Concours d'idées 2019/2020 « Votre projet avec le parc naturel »

### Objet

L'objectif du présent concours d'idées est de trouver les meilleurs projets pour promouvoir la participation active de citoyens, d'associations, d'organisations ou d'entreprises désirant réaliser un projet sur le territoire d'un ou de plusieurs parcs naturels, à savoir le Parc naturel de la Haute-Sûre, le Parc naturel de l'Our et le Natur- & Geopark Mëllerdall. Les projets doivent être en relation directe avec les objectifs des parcs naturels tels que décrits dans la loi modifiée du 10 août 1993 relative aux parcs naturels. Ces objectifs font partie des critères de sélection et englobent :

- la conservation et la restauration du caractère et de la diversité du milieu naturel, de la faune et de la flore ;
- la sauvegarde de la pureté de l'air et des eaux ainsi que de la qualité des sols ;
- la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- la promotion et l'orientation d'un développement économique et socio-culturel intégrant les aspirations légitimes de la population en ce qui concerne leurs possibilités d'emploi, leur qualité de vie et d'habitat ;
- la promotion et l'orientation d'activités de tourisme et de loisirs s'inscrivant dans le cadre des aspects cités.

Date de lancement du concours : 16 octobre 2019  
Date de clôture des candidatures : 16 mars 2020  
Pré-sélection : 20 avril 2020

### Règlement de participation

#### 1. L'organisateur

Les organisateurs du présent concours sont le Parc naturel de la Haute-Sûre, le Parc naturel de l'Our et le Natur- & Geopark Mëllerdall en étroite coopération avec le Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, Département de l'aménagement du territoire.

#### Parc Naturel de la Haute-Sûre

15, rue de Lultzhausen  
L-9650 Esch-sur-Sûre  
Tel.: +352 89 93 31-1  
Fax.: +352 89 95 20  
info@naturpark-sure.lu  
www.naturpark-sure.lu

#### Parc Naturel de l'Our

12, Parc  
L-9836 Hosingen  
Tel.: +352 90 81 88-1  
Fax.: +352 90 81 89  
info@naturpark-our.lu  
www.naturpark-our.lu

#### Natur- & Geopark Mëllerdall

8, rue de l'Auberge  
L-6315 Beaufort  
Tel.: +352 26 87 82 91  
info@naturpark-mellerdall.lu  
www.naturpark-mellerdall.lu



## 2. Conditions de participation

Sont admis à participer au concours uniquement :

- les personnes privées résidant au Grand-Duché de Luxembourg et désirant réaliser leur projet sur le territoire d'un ou de plusieurs parcs naturels, ainsi que
- les associations, organisations ou entreprises siégeant au Grand-Duché de Luxembourg et désirant réaliser leur projet sur le territoire d'un ou de plusieurs parcs naturels.

Un participant peut présenter **au maximum deux projets**. Uniquement les formulaires de participation se trouvant en annexe de la présente dûment remplis et signés sont acceptés. Le non-respect de ces conditions mène à l'exclusion du projet.

En vue d'une participation au concours « Votre projet avec le parc naturel », le participant doit accepter les conditions de participation.

Les collaborateurs et membres des comités des parcs naturels ainsi que les membres du jury sont exclus de la participation au concours.

## 3. Participation et droits

Les projets doivent avoir un caractère original et s'inscrire dans la perspective d'un développement durable de la région/des régions. Un événement peut aussi être considéré comme un projet. Les participants au concours d'idées doivent être capables de réaliser des projets sans le concours actif du/des parc(s) naturel(s). Peuvent être présentés :

- des idées de projets non encore réalisées mais suffisamment développées pour être réalisées endéans les 12 mois qui suivent le 16 mars de l'année de clôture des candidatures ;
- des projets déjà en cours et pour lesquels une réorientation où l'ajout de nouveaux éléments sont prévus entrant dans les objectifs des parcs naturels ;
- des idées de projets déjà présentées lors du concours 2018/2019, mais non sélectionnées comme projets gagnants. Une idée de projet peut être présentée au maximum deux fois.

La réalisation des idées proposées doit se faire sur un ou plusieurs des territoires des trois parcs naturels. Il s'agit des communes de : Beaufort, Bech, Berdorf, Boulaide, Clervaux, Consdorf, Echternach, Esch-sur-Sûre, Fischbach, Heffingen, Kiischpelt, Lac de la Haute-Sûre, Larochette, Nommern, Parc Hosingen, Putscheid, Rosport-Mompach, Tandel, Troisvierges, Vianden, Waldbillig, Wiltz, Wintrange et Winseler.

Les dossiers doivent respecter le règlement de participation. Tout dossier dûment soumis sera enregistré et jugé par le jury. Les participants sont seuls responsables des dossiers soumis et des droits d'auteurs de ceux-ci.

Toutes les cases obligatoires du formulaire de participation doivent être remplies.

Les données personnelles indiquées par le participant seront utilisées pour contacter ce dernier.

L'organisateur se réserve le droit à éliminer les projets soumis qui ne correspondent pas aux objectifs et valeurs des trois parcs naturels ou qui contiennent des aspects criminels, religieux, politiques, racistes, violents, sexuels, etc.

Par l'envoi, le participant approuve l'utilisation de son projet ou d'éléments de son projet à des fins publicitaires (telles que : exposition, internet, médias etc.).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour la perte ou les dommages éventuels des projets soumis.

Par la participation au concours « Votre projet avec le parc naturel » le participant se déclare d'accord avec la réglementation et les conditions du concours.



CONCOURS  
**ÂRE PROJET (M)AM NATURPARK**  
VOTRE PROJET AVEC LE PARC NATUREL



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire  
Département de l'aménagement  
du territoire

Le recours judiciaire est exclu.

#### 4. Modalités de participation

La participation au concours s'effectue par l'envoi du formulaire de participation dûment complété ainsi que son annexe à l'adresse ci-dessous :

**Natur- & Geopark Mëllerdall, 8, rue de l'Auberge, L-6315 Beaufort**

ou par courriel à l'adresse mail suivante :

**info@naturpark-mellerdall.lu**

Les dossiers d'idées peuvent être soumis à partir du **16 octobre 2019**, la date de clôture est **le 16 mars 2020** au plus tard.

Tout document sera refusé qui :

- est déposé au-delà de la date clôture.
- n'est pas signé et dûment rempli.

La participation au concours est gratuite.

#### 5. La sélection des gagnants

Le jury sera composé de deux membres du Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, Département de l'aménagement du territoire, d'un membre de la commission consultative de chacun des trois parcs naturels, d'un membre du comité de chacun des trois parcs naturels, ainsi que d'un membre du personnel de chacun des trois parcs naturels.

Le jury peut s'adjoindre des experts.

Le jury se réunira une première fois pour présélectionner des projets.

Lors de la deuxième session, les porteurs de projets présélectionnés seront, le cas échéant, invités à présenter leur projet de façon plus détaillée.

Les porteurs de projet sélectionnés ou non-sélectionnés seront avisés par courrier.

La décision du jury est définitive et ne peut pas être contestée. Des renseignements et justifications sur le processus de décision ne peuvent être donnés à aucun moment.

#### 6. Les projets gagnants

Il est proposé aux porteurs de projets gagnants de conclure une convention de coopération avec un ou plusieurs parcs naturels en vue d'une valorisation des idées de projets par les parcs naturels. En fonction des possibilités d'une telle coopération (originalité, durée, complexité, fidélisation, etc.), les porteurs de projets gagnants peuvent recevoir une récompense financière entre 1.500 € et 6.000 €.



CONCOURS  
**ÂRE PROJET (M)AM NATURPARK**  
VOTRE PROJET AVEC LE PARC NATUREL



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire  
Département de l'aménagement  
du territoire



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des infrastructures  
Département de l'aménagement  
du territoire

# « ÄRE PROJET (M)AM NATURPARK! »

Concours d'idées 2019/2020 « Votre projet avec le parc naturel »

## Formulaire de participation

### 1. Indications concernant les participants

<b>Vous êtes : *</b>	<input type="radio"/> <b>Personne privée</b>	<input type="radio"/> <b>Organisation /association</b>	<input type="radio"/> <b>Entreprise</b>
<b>Nom : *</b>			

<b>Personne de contact : *</b>	
<b>Nom, prénom : *</b>	
<b>Adresse : *</b>	
<b>Tél. / GSM : *</b>	
<b>E-Mail : *</b>	
<b>Date de Naissance : *</b>	

Les cases marquées avec un \* sont à remplir obligatoirement.

### 2. Dénomination du projet (« titre bref » du projet)



CONCOURS  
**ÄRE PROJET (M)AM NATURPARK**  
VOTRE PROJET AVEC LE PARC NATUREL



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire  
Département de l'aménagement  
du territoire

### 3. Indications concernant la finalité du concours

#### 3.1. Indiquez clairement l'objectif avec lequel le projet est en relation :

(cochez la ou les cases respectives)

- la conservation et la restauration du caractère et de la diversité du milieu naturel, de la faune et de la flore indigènes ;
- la sauvegarde de la pureté de l'air et des eaux ainsi que de la qualité des sols ;
- la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- la promotion et l'orientation d'un développement économique et socio-culturel intégrant les aspirations légitimes de la population en ce qui concerne leurs possibilités d'emploi, leur qualité de vie et d'habitat ;
- la promotion et l'orientation d'activités de tourisme et de loisirs s'inscrivant dans le cadre des objectifs des aspects cités

#### 3.2. Le projet peut être mis en œuvre sur le territoire du :

(cochez la case respective, possibilité de cocher plusieurs cases)

- Parc naturel de la Haute-Sûre
- Parc naturel de l'Our
- Natur- & Geopark Mëllerdall

#### 3.3. Il s'agit d'un :

(cochez la case respective)

- nouveau projet
- projet déjà existant
- autre :

#### 3.4. Durée de mise en œuvre du projet :

(cochez la case respective)

- moins de 6 mois
- entre 6 mois et 1 an
- plus d'un an
- autre :

#### 3.5. Le projet s'adresse aux :

(cochez la case respective, possibilité de cocher plusieurs cases)

- enfants
- étudiants
- habitants en général
- touristes
- entreprises
- autres :



**3.6. Indiquez la plus-value pour le(s) parc(s) naturel(s), ses habitants et son territoire (description)**

**3.7. Infrastructure/Équipement spécifique nécessaire pour la réalisation du projet ? (cochez la case respective)**

Oui: explication

non

**Modalités et conditions de coopération**

**4.1. Indiquez comment une coopération avec le/les parcs naturels pourrait être réalisée (description)**

**4.2. Indiquez les moyens de promotion du projet**



CONCOURS  
**À RE PROJET (M)AM NATURPARK**  
VOTRE PROJET AVEC LE PARC NATUREL



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire  
Département de l'aménagement  
du territoire

## 5. Description du projet

1 à maximum 4 pages décrivant le projet sont à joindre en annexe. Le cas échéant, des photos, des esquisses, des vidéos ou tout autre document décrivant le projet peuvent être joints.

Date

Signature

**Le formulaire de participation dûment complété ainsi que ses annexes éventuelles sont à envoyer jusqu'au 16 mars 2020 au Natur- & Geopark Mëllerdall à l'adresse postale ou à l'adresse mail :**

**Natur- & Geopark Mëllerdall,**

**8, rue de l'Auberge,**

**L-6315 Beaufort**

**Adresse mail : [info@naturpark-mellerdall.lu](mailto:info@naturpark-mellerdall.lu)**



**CONCOURS**  
**ÂRE PROJET (M)AM NATURPARK**  
VOTRE PROJET AVEC LE PARC NATUREL



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG :G  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire  
Département de l'aménagement  
du territoire